

2026/

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2026

Membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 23/03/2026
Date d'affichage : 23/03/2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept-mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire par le maire sortant, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Robert QUISSAC, le plus âgé des membres du conseil.

Étaient présents : Robert QUISSAC - Pierre-Emile SYLVAIN – Christophe RICOU – Krystelle PONTIER – Olivier MERLE – Magalie SAVOIE – Guillaume MARTIN – Amélie CAYROCHE – Justine MALLET – Camille BELIN – Clarisse DELMAS – Killian THERON – Philippe LELARD – Agnès GHIO – Alexandre MERLEN

Secrétaire de séance : Killian THERON

Absents :

Excusés :

Procurations :

27032026- Délib-01

Objet : **Election du maire.**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15 (quinze)

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0 (zéro)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15 (quinze)

Majorité absolue : 8 (huit)

Ont obtenu :

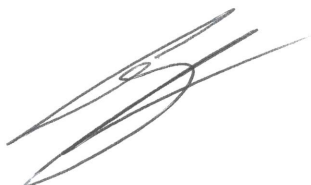
– M. Pierre-Emile SYLVAIN : 12 (douze) voix

– M. LELARD Philippe : 3 (trois) voix

- M. Pierre-Emile SYLVAIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Pierre-Emile SYLVAIN



Le secrétaire de séance,
Killian THERON

